



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2017 à 20h00

(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Étaient présents :

Dominique GALLETTI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Mme Nicole DHENIN,
M. Emeric SALLE ayant donné pouvoir à M. Gilles PERLI.

Absente :

Mme Magali BRECHU

M. Paul FIGVED a été élu Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Budget "commune" : Décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2017 "commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Régénération du mélèze : demande de subventions.

Il est expliqué à l'assemblée que régulièrement et en concertation avec l'Office National des Forêts, la Commune de La Salle les Alpes consacre des crédits aux bois et forêts.

En prévision d'une programmation en 2018, il est proposé de poursuivre la régénération du mélèze en forêt communale.

Le Conseil municipal accepte les travaux nécessaires à la régénération du mélèze et arrête le plan de financement tel que décrit ci-dessous.



 **Serre Chevalier Vallée** 
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallealpes.fr



- * Région PACA : 50 % soit 4 620 €,
- * Département des Hautes – Alpes : 30 % soit 2 772 €.

- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Piscine municipale, activité aquabike : tarifs.

Suite à de nombreuses sollicitations, la commune décide de mettre en place, au sein de la piscine municipale, l'activité "aquabike" à compter de juillet 2017.

Le conseil municipal fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

- 10 € la séance
- 85 € les 10 séances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Secrétariat général

4) Tarifs skis de fond 2017/2018.

Le Conseil municipal entérine les tarifs redevance skis de fond pour la saison 2017/2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Désignation des représentants dans les structures intercommunales

5a) Collège du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05) : élection des délégués.

A la suite des élections municipales partielles complémentaires en date du 14 et 21 mai 2017, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret du délégué du Collège du Briançonnais du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05) en remplacement de M. Alain FARDELLA, membre titulaire.

Sont désignés assesseurs :

Jean-Paul SALLE et Jean Michel DELBANO

A été élu au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix pour :

*M. Emile FORM

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5b) Désignation des membres de la CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées).

A la suite des élections municipales partielles complémentaires en date du 14 et 21 mai 2017, et à la constitution des commissions obligatoires au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais, le Conseil Municipal désigne M. Gilles PERLI représentant communal à la CLECT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5c) Office de tourisme Intercommunal de Serre Chevalier : désignation des représentants membres du Comité de Direction.

A la suite des élections municipales partielles complémentaires en date du 14 et 21 mai 2017, et en application des statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret, des représentants en remplacement de M. Alain FARDELLA, et de Mme Christine VALLA, membres titulaires.

Sont désignés assesseurs :

Jean-Paul SALLE et Jean Michel DELBANO

Au premier tour de scrutin ont été élus par 14 voix pour :

*M. Gilles PERLI

*M. Dominique GALLETTI

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Désignation des représentants dans les structures communales

6) Commission d'Appel d'Offres : composition.

A la suite des élections municipales partielles complémentaires en date du 14 et 21 mai 2017 et en application de l'article 22 du Code des marchés publics, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret du représentant en remplacement de M. Gilles PERLI membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Sont désignés assesseurs : Jean-Paul SALLE et Jean Michel DELBANO

Au premier tour de scrutin a été élu par 14 voix pour :

- * M. Jean Michel DELBANO

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Forêt communale de La Salle les Alpes : renouvellement de certification.

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion pour une durée de cinq ans pour l'ensemble des forêts que la commune possède, et s'engage à respecter le cahier des charges et la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC Provence Alpes Côte d'Azur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Le Contrat de vérification biennale des jeux et buts sportifs est conclu avec la Société Bureau Véritas pour une durée de 3 ans.

Installations à vérifier :

- ❖ 5 aires de jeux : Plan d'eau du Pontillas, Place du Mail, Centre Equestre, Plateau Saint Barthélémy, Groupe scolaire Louis Taravellier : pour un montant de 550 € HT soit 660 € TTC.
- ❖ 1 city stade : pour un montant de 240 € HT soit 288 € TTC.

- Le Lot 1 "Démolition -Gros Œuvre" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à l'entreprise Olive Travaux pour un montant de 17 918.90 € HT soit 21 502.68 € TTC.

- Le Lot 2 "Menuiserie bois" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à l'entreprise Menuiserie de La Tour pour un montant de 19 350.16 € HT soit 23 220.19 € TTC.

- Le Lot 3 : "Cloisons -Doublages-Faux plafonds" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à l'entreprise MS 05 pour un montant de 9 052.50 € HT soit 10 863 € TTC

- Le Lot 4 "Carrelage" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à l'entreprise Cavaglia Marchetto pour un montant de 9 018 € HT soit 10 821.60 € TTC

- Le Lot 5 "Peinture" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à la SAS Revel pour un montant de 4 998.80 € HT soit 5 998.56 TTC

- Le Lot 6 : "Plomberie sanitaires-VMC" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à la SAS Chancel pour un montant de 8 204 € HT soit 9 844.80 € TTC

- Le Lot 7 : "Electricité-chauffage électrique" du marché relatif à la rénovation de la cantine scolaire est attribué à l'entreprise "Cimelec" pour un montant de 8 404.12 € HT soit 10 089.74 € TTC

- L'élaboration d'un plan d'actions de réductions des pertes en eau est confié à la Société Saunier Infra pour un montant de 20 900 € HT soit 25 080 € TTC

- Le contrat d'entretien annuel portant sur la vérification du bon fonctionnement et les réglages des matériels de déneigement est conclu avec la Société Bialler pour un montant annuel de 2 140 € HT soit 2 568 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

- Avant que la parole ne soit donnée au public M. Dominique GALLETTI demande à pouvoir aborder certains sujets:

Il rappelle que l'élection des vice-présidents de la CCB a eu lieu et informe l'assemblée qu'il a été surpris par les rangs réservés aux trois maires de la vallée de la Guisane au sein du Conseil Communautaire (8ème, 9ème et 10ème VP).

Il évoque également la place réservée au maire de Montgenèvre qui est 7ème vice-président.

M. Dominique GALLETTI rappelle que les maires de la vallée et de Montgenèvre ont manifesté leur position relative au Scot et au transfert de transfert de la compétence promotion touristique.

- M. Dominique GALLETTI a indiqué qu'il venait d'apprendre que le Directeur de L'Office du Tourisme, qui avait été recruté et qui devait prendre ses fonctions en juillet, avait refusé le poste pour des raisons personnelles.

Il indique que le Conseil Municipal dans son ensemble soutient Marie-Aude PUY, Directrice par intérim, dans cette situation et lui réitère ses félicitations pour la qualité de son travail. Il rappelle que Marie-Aude PUY a toutes les compétences pour conserver le poste mais qu'elle ne le souhaite pas.

- Une personne du public prend la parole et indique que la suppression de certains conteneurs à La Salle oblige les habitants à parcourir une distance importante pour getter leurs ordures ménagères.

La personne indique qu'un nombre important d'habitants sont âgés et ne peuvent donc pas se déplacer facilement. Ils doivent prendre leur voiture, cependant, durant l'été le stationnement sur la place de l'église est interdit en raison du parcours du "Petit Train".

La personne demande que les agents des Services Techniques ramassent les poubelles avec l'un de leurs véhicules.

M. le Maire indique qu'il va aborder cette problématique avec la CCB, autorité détentrice de la compétence Ordures Ménagères. La commune ne peut pas créer de lieux de stockage pour les ordures.

M. Philippe Michelon indique que la commune de Briançon a eu le même problème, il a été mis en place un système de ramassage par les services communaux pour les personnes qui connaissent des difficultés de mobilité.

Mme Nicole DHENIN informe l'assemblée que la suppression des conteneurs va également induire des problèmes de gestion des déchets pour le cimetière. Il convient de mettre en place un conteneur qui sera géré par la commune.

- La même personne déplore que le désherbage n'ait pas été effectué dans la Rue du Four.
M. Le maire indique que cela va être porté à la connaissance des Services Techniques pour une intervention.
M. Jean-Paul SALLE rappelle que dans cette rue les riverains doivent veiller à bien tailler les arbustes.
- Mme Odile FINE informe le Conseil Municipal de sa satisfaction au sujet de l'entretien des espaces verts. Elle demande la raison pour laquelle il n'y a pas de plantation au rond-point de Pré-long. Mme DHENIN indique que c'est à cause du Tour de France.

- Mme Odile FINE informe le Conseil Municipal de sa satisfaction pour la mise en place de l'activité Aquabike.
- M. MATHIEU demande si le chemin qui est derrière la propriété de M. JOUVE pourra être utilisable en raison des constructions en cours. Il demande l'intervention d'un géomètre pour réaliser un bornage.
- Mme BIBOUD (CASA) informe l'assemblée de la présence des représentants de l'association Culture et Solidarité de Strasbourg, que la commune a invités au Conseil Municipal pour la présentation de leur projet de création d'un "Chemin de la Mémoire".



Le Maire,

Gilles PERLI